

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3577**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels Spécialité : Administration et Gestion des Systèmes et Réseaux Informatiques pour les Petites et Moyennes Organisations

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université Rennes I	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Président de l'université de Rennes I, Recteur Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326p Informatique, traitement de l'information (organisation, gestion), 326r Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux, 326u Exploitation informatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la LP AGSRI doit pouvoir assurer **toutes les activités** associées à la gestion et l'administration des réseaux, bases de données et systèmes informatiques de tous types de petites et moyennes organisations (PME, PMI, administrations des services publics et collectivités locales, banques, coopératives ...) :

- Maintenance, en condition opérationnelle, des composants matériels et logiciels d'un service informatique
- Administration et surveillance du fonctionnement et de l'utilisation du réseau, des bases de données et des serveurs
- Déploiement et gestion des nouvelles installations nécessitées par l'évolution des ressources et/ou l'ajout de nouveaux utilisateurs
- Développement de petits outils, et/ou scripts, pour faciliter l'exploitation quotidienne des différents systèmes
- Rédaction des dossiers d'installation et d'exploitation,
- Rédaction de cahiers des charges,
- Veille technologique (séminaires, Internet, revues...)
- Assistance, conseil, formation les utilisateurs et les clients internes ou externes à l'entreprise.

Compétences techniques :

- Installer, paramétrer, maintenir en condition opérationnelle et faire évoluer les éléments actifs courants d'un réseau informatique
- Installer, paramétrer et maintenir en condition opérationnelle et faire évoluer les système d'exploitation client ou serveur LINUX ou Windows
- Installer, paramétrer, maintenir en condition opérationnelle et faire évoluer les systèmes de gestion de bases de données
- Installer et paramétrer maintenir en condition opérationnelle et faire évoluer les services réseaux classiques
- Analyser et corriger un défaut au niveau du fonctionnement d'un réseau, d'un service réseau, d'un serveur, d'un système de base de données
- Définir et mettre en place la sécurité des systèmes et des réseaux informatiques
- Définir et mettre en place une politique de sauvegarde des données
- Définir un cahier des charges d'une évolution, restructuration ou extension de l'infrastructure ou des ressources informatiques

Compétences plus transversales :

- Gérer les relations et contrats de prestations externes avec les prestataires de service, fournisseurs de technologie, opérateurs de télécommunications, fournisseurs d'accès Internet etc...
- Gérer le budget de fonctionnement et d'investissement du service informatique
- Gérer en mode projet toute évolution, restructuration ou extension du service informatique tant matérielle que logicielle
- Collaborer avec les autres services de l'entreprise pour anticiper les nouveaux besoins et faire des propositions d'amélioration de l'usage de l'informatique
- Animer les formations utilisateurs chaque fois que c'est nécessaire pour améliorer l'utilisation de l'informatique de l'entreprise
- Planifier son temps pour, d'une part répondre aux demandes des utilisateurs et d'autre part assurer le fonctionnement du service informatique
- Exploiter internet et les publications spécialisées pour faire de la veille technologique
- Utiliser l'anglais technique informatique dans toutes les situations de communications courantes écrites et orales (traduction de notices, sites internet, documentation...)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la LP Systèmes Informatiques et Logiciels, spécialité Administration et Gestion des Systèmes et Réseaux Informatiques

intervient dans tous les secteurs d'activité des PMO.

Il s'intègre à la fois dans les PME, dans l'administration des services publics et des collectivités locales, les banques, coopératives ..., sans exclure une activité plus spécialisée dans les grandes entreprises ou il effectue un travail du même type notamment par l'intermédiaire des sociétés de service informatique

- Administrateur ou responsable systèmes et/ou réseaux
- Responsable d'un service informatique d'une petite ou moyenne entreprise
- Responsable d'une plate-forme informatique de services ou de tests

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1805 : Études et développement informatique

Réglementation d'activités :

Aucune

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Anglais
- Communication orale et écrite
- Fonctionnement et organisation des entreprises
- Droit des TIC
- Base de données simples et complexes
- Infrastructures et réseaux
- Services Réseaux
- Système d'exploitation Unix
- Script d'admin des systèmes
- Gestion de projets
- Sécurité des réseaux
- Systèmes d'exploitation Windows

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence professionnelle), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 60 crédits pour le niveau licence professionnelle.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret N°2002-590 du 24 avril 2002

Décret N° 2013-756 du 19/08/2013 articles R613-33 à 613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Promotions de 24 à 26 étudiants/an dont 1 à 5 stagiaires en formation continue

- Salaire moyen à l'embauche 1500€ net
- En moyenne 5 diplômes par an sont délivrés par VAE
- Très bonne insertion professionnelle

Autres sources d'information :

<https://sfc.univ-rennes1.fr/>

www.iut-lannion.fr

<http://www.univ-rennes1.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Rennes 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Lannion

Rue Edouard Branly, 22300 Lannion,

Historique de la certification :